

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 05/01/2017

Date de la convocation 23/12/2016
Date d'affichage 23/12/2016
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 14 Présents : 9 Votants : 10

L' an 2017, le 5 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire

Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, KAMINSKI-MILLON Aurélie, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric, DELAMARE Pierre-Yves, ROBERT Eric

Absent(s) : Mmes : PEREIRA Véronique, POUHEY Brigitte, ROBERT Isabelle
Excusé(s) ayant donné procuration : M. LUMINEAU Bernard à M. LEGRAND Didier
Excusé(s) : M. HAY Sylvain

Secrétaire : Mme MISANDEAU Jeannine

FINANCES

REF DELIBERATION :
2017/1/1
VOTE : unanimité
PRÉSENTS 9 + 1 pouvoir
POUR 10
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PREFECTURE
LE 10/1/2017

BUDGET COMMUNAL 2017
PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU 1/4 DU BUDGET 2016
Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2017, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.
En effet, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, (modifié par la loi n°96-314 du 12 avril 1996 et la loi n°98-135 du 7 mars 1998), le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Par conséquent, afin d'éviter toute interruption au niveau des engagements, mais également, lors des mandatements et tout rejet du comptable pour l'insuffisance de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dès le début de l'exercice 2017, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2016	CREDITS 1/4
20	2031	frais d'études	23300.00	5825.00
	2051	concessions et droits similaires	9390.00	2347.50
204	2041582	Autres groupements batiments et installations	88145.00	22036.25
	20422	Privé - bâtiments et installations	30000.00	7500.00
21	2111	terrains nus	2000.00	500.00
	2128	aménagement de terrains	2000.00	500.00
	21311	hotel de ville	15000.00	3750.00
	21312	bâtiments scolaires	5597.00	1399.25
	21318	autres bâtiments publics	27000.00	6750.00
	2151	aménagement de voirie	231374.00	57843.50
	2152	installations de voirie	5624.00	1406.00
	21578	autre matériel et outillage de voirie	1300.00	325.00
	2183	Matériel de bureau et informatique	1500.00	375.00
	2184	meublier	10000.00	2500.00
		TOTAL	452230.00	113057.50

CHANGEMENT DE COMPTABLE PUBLIC RESPONSABLE DE LA TRESORERIE MUNICIPALE DE SAUMUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau trésorier, Mme Gisèle KAPFER, a été nommée à la Trésorerie de Saumur à compter du 1^{er} janvier 2017 pour remplacer Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire a eu l'occasion de rencontrer Mme KAPFER lors des vœux de Saumur et à l'occasion du pot de départ en retraite de Monsieur GONZALEZ, fin décembre.

Monsieur le Maire a mis l'accent sur sa préoccupation à prendre en compte les situations d'impayés de la commune. Mme KAPFER en fait également une de ses préoccupations.

PREPARATION ET VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'agenda de préparation et de vote du budget 2017.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Le vendredi 10 mars à 18 h : réunion de la commission « finances »
- Semaine du 13 au 17 mars : présentation du budget au trésorier (maire – adjoint aux finances et secrétaire)
- Le jeudi 23 mars 2017 à 18 h : présentation du budget au conseil Municipal (en réunion privée)
- Le jeudi 30 mars 2017 à 18 h : vote des budgets 2017 (CCAS, Caisse des Ecoles et commune)

DOSSIERS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES VARRAINS CHACE

Monsieur Joël BOIREAU expose que la Cour des Comptes recommande aux communes d'adopter un type de règlement qui fixe et rationalise les conditions d'attribution et de versement des subventions aux associations.

Suite aux réunions qui se sont tenues successivement par les groupes de travail d'élus constitués à cet effet sur Varrains et Chacé, ainsi qu'une rencontre avec les représentants des associations intercommunales Varrains/Chacé au cours de l'année 2016, les deux communes sont d'accord pour envoyer un courrier ainsi que les instructions aux associations dans le courant de janvier. La Commune de Varrains se chargera de transmettre les courriers pour les 2 communes. La réception des dossiers se fera uniquement sur Varrains. Une date butoir de remise est fixée à fin février à la mairie de Varrains. Une copie de chaque dossier sera communiquée à Chacé. Chaque commune se chargera ensuite d'examiner les demandes (en février/mars pour Varrains et mai/juin pour Chacé).

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MI3S

Monsieur le Maire expose la demande de l'Association Maison Intercommunale de Santé du Sud Saumurois. L'objectif de cette association, qui regroupe des professionnels de la santé (médecins, infirmiers...), est de lutter entre autre contre le désert médical et d'assister les malades au niveau des soins.

Les professionnels de santé du sud saumurois ont notamment porté leur travail sur la prise en charge des diabétiques avec le soutien de l'Association Diabète 49. Durant l'année 2016, cette association MI3S a cherché une salle polyvalente avec cuisines afin de proposer des cours de cuisine aux personnes atteintes de diabète. Le Syndicat des IFS a été sollicité pour une mise à disposition gratuite de la petite salle. Le Syndicat ne pouvant accorder cette gratuité a obtenu un accord de principe des communes de Chacé et de Varrains pour la prise en charge du montant de location à l'association MI3S.

Un courrier de demande de subvention à l'association a été transmis en avril 2016 pour qu'elle présente ses statuts et mode de fonctionnement. Aucune réponse n'a été reçue par la mairie de Varrains.

Monsieur le Maire souhaite connaître le point de vue des conseillers au sujet du versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision quant à l'éventuelle participation à cette association dans l'attente d'informations complémentaires (statuts, mode de fonctionnement, le nombre d'adhérents, de quelles communes, le nombre de fréquentations ...).

VOIRIE

ENFOUISSEMENTS RUE DU PARC

Les travaux s'achèvent. L'entreprise TELELEC RESEAUX est chargée de procéder à l'enlèvement des anciens poteaux à compter du 9 janvier prochain. Les nouveaux lampadaires sont posés.

Certains conseillers évoquent une distance trop éloignée de certains candélabres créant des espaces non éclairés (carrefour avec la Grand'rue – carrefour avec la RD 93). La question sera revue avec le SIEML.

AUTRES DOSSIERS

Le Conseil Départemental a émis un avis défavorable à l'implantation du panneau publicitaire « Les viticulteurs de Varrains vous accueillent » à l'entrée de l'agglomération en venant de Brézé.

Selon le service départemental, compte-tenu de ses caractéristiques (diamètre de mât et absence de sécurisation), il y aurait lieu de mettre en place un dispositif pour protéger cet équipement (glissières de sécurité).

ou autres...) dans un souci de sécurité des usagers de la RD.

De plus, l'information donnée sur ce panneau est considérée comme de la publicité, et à ce titre, aucune publicité n'est autorisée sur le domaine public départemental.

Monsieur le Maire a eu un contact avec Monsieur PILETTE de la Société LACROIX qui a fourni ce panneau. Ce dernier devait trouver une solution quant au mat avec l'Agence Technique de Doué-la-Fontaine. Il restera également à trouver une nouvelle implantation à cet espace publicitaire.

Monsieur Cédric BONNEAU demande à ce que les agents communaux nettoient les panneaux d'indication des viticulteurs. Monsieur le Maire évoquera ce sujet avec M. Bernard LUMINEAU.

CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION PAR LE SIEML

CHEMIN DES RIVIERES

MISE A DISPOSITION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2016, il avait été décidé la mise à disposition d'un terrain communal au profit du SIEML pour la construction d'un transformateur à l'angle de la voie ferrée et du pont de la départementale près des 3 conteneurs, sur un terrain appartenant à la commune.

L'implantation du transformateur avait fait l'objet d'un refus par la Préfecture, puisque les distances d'implantation par rapport aux limites séparatives du terrain n'étaient pas respectées.

Le SIEML a revu avec Monsieur Le Maire et Monsieur Bernard LUMINEAU une possibilité d'implantation au plus près des 3 colonnes de tri, dans leur prolongement.

Une nouvelle convention de mise à disposition du terrain est nécessaire mais ne nécessite pas de nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal en prend acte.

BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire et Madame MISANDEAU informent le Conseil Municipal que l'appartement T3 situé au dessus du Café de l'Ormeau peut être mis à la location. Lors des dernières réunions de Conseil Municipal, il avait été évoqué la possibilité de prendre une assurance pour la garantie de paiement des loyers.

Suite à une rencontre ce jour avec l'agent assurant la commune, Monsieur le Maire dit que la compagnie demande des garanties fortes pour choisir des locataires. Par conséquent, aucune assurance ne sera prise. Le montant du loyer est fixé à 480 euros par mois.

Madame Jeannine MISANDEAU dit que des travaux de réfection de cet appartement ont été effectués par l'entreprise BELANGER au cours du mois de décembre (changement des revêtements de sols, peinture). Il sera revu le fonctionnement de la chasse d'eau des WC ainsi que la pression d'eau (présence d'un réducteur de pression ainsi que le montage d'un détecteur de fumée).

Egalement, la chaudière de la cantine/garderie doit être changée de manière urgente. Elle présente des dysfonctionnements importants (problème de chauffage, pression...) suite à une usure du corps de chauffe.

Monsieur Joël BOIREAU a monté un cahier des charges pour remplacer cette chaudière à gaz. Les dossiers ont été transmis à 3 sociétés qui ont répondues. Il s'agit des entreprises :

Engie (Savelys) de Saumur, Marchand (Chacé) et AMD Chauffage (Bagneux).

Leurs devis (fourniture et montage d'une chaudière à gaz avec bloc d'accumulation d'eau) se situent entre 3845 et 5858 euros TTC.

Monsieur BOIREAU doit rencontrer de nouveau l'entreprise MARCHAND dès demain pour avoir des précisions sur son devis.

Ensuite la décision pourra être prise rapidement. La dépense était déjà prévue au budget 2016 et reportée sur 2017 (montant : 5700 euros).

URBANISME

INFORMATION SUR PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal et EVOLUTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME ACTUEL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne des précisions sur

- le PLUi,
- les demandes de modifications possibles du PLU
- l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Lion

- les aspects extérieurs des clôtures et enfin l'implantation des annexes en limites séparatives.

Sur ces différents sujets, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur FROGER Vice-Président de la Communauté d'Agglomération en date du 20/12/2016.

« Concernant la zone du Lion, la demande qui changerait les projets d'aménagement et de développement durable du PLU de la commune ne peut être prise en compte que dans le cadre de l'élaboration de notre PLUi et devrait compte tenu des exigences du SCOT recevoir une suite favorable. (classement de la zone en 1AUb au lieu de 2AU)

Concernant les clôtures et plus généralement les caractéristiques architecturales des constructions de nos bourgs viticoles, je vous propose d'intégrer également la demande au PLUi ce qui permettra d'homogénéiser les règles entre les communes. Toutefois, il est possible d'offrir en limites séparatives les mêmes possibilités dans la zone UB que dans la zone UA concernant les claustras bois ou PVC voir d'y admettre des panneaux.

Concernant l'implantation des annexes, il est possible de procéder sans attendre par modification simplifiée si la proposition du service vous convient ce que vous voudrez bien me faire savoir ».

Monsieur le Maire propose de réunir la commission urbanisme sur ces sujets. A prévoir après le 15 février

Mme Aurélie KAMINSKI-MILLION, conseillère municipale, fait remarquer que si la Zone du Lion devient constructible de manière plus rapide, cela risque de mettre en concurrence la commercialisation des terrains dans la ZAC des Rogelins.

CCAS

Madame Catherine MILLON propose de réunir le CCAS le mercredi 25 janvier prochain à 19 h (objet : préparation du repas des anciens le dimanche 26/02/2017).

PERSONNEL COMMUNAL

REF DELIBERATION :
2017/1/2
VOTE : unanimité
PRESENTS 9 + 1 pouvoir
POUR 10
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PREFECTURE
LE 10/1/2017

PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS** **AU 01 /01 /2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal , compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, une nouvelle mise à jour du tableau au 01/01/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE: d'adopter le tableau des mise à jour des effectifs de personnel titulaire comme suit à compte du 01/01/2017

Les postes nécessaires seront créés ensuite au fur et à mesure des besoins par le Conseil Municipal.

service	emploi	durée
Administratif	1 Rédacteur	Temps complet
	1 Adjoint administratif 1ère classe	Temps complet
Technique	1 Adjoint technique principal 1ère classe	temps complet
	1 Adjoint technique principal 2ème classe	temps complet
	1 Adjoint technique 2ème classe	temps complet
	1 Adjoint technique 2ème classe	temps complet
Scolaire	1 Adjoint technique 2ème classe	Temps non complet (77.86 %)

Vu les délibérations n° 2013/088-DC et n° 2013/089-DC du 26 septembre 2013 portant sur l'évolution de la compétence de SAUMUR agglo ;

Vu la délibération n° 2015/097-DC du 24 septembre 2015 relative au transfert à SAUMUR agglo de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2015/158-DC du 10 décembre 2015 relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat ;

Vu la délibération n° 2016/037-DC du 23 juin 2016 relative à l'approbation du montant des attributions de compensations provisoires 2016 et à la validation de l'application du régime dérogatoire permettant des ajustements ultérieurs de l'attribution de compensation en fonction des coûts réels de la compétence PLUI ;

Vu la délibération de SAUMUR agglo en date du 1^{er} décembre 2016 approuvant le montant des attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le montant des attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017 (**voir annexe 3**).

(voir annexes en fin de compte-rendu)

REF DELIBERATION :
2017/1/3
VOTE : unanimité
PRESENTS 10
POUR 10
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PREFECTURE
LE 10/1/2017

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT"

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13/07/1999

En application de l'article L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activités 2013 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal de la Commune de Varrains, en sa séance publique du 5/01/2017, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la demande d'un administré. Ce dernier a signalé qu'il était atteint d'un cancer généralisé. Son souhait est d'être incinéré et ses cendres soient déposées dans un caverne au lieu du columbarium où le dépôt de fleurs est impossible.

Monsieur le Maire explique que le principe de création de cavernes a été prévu il y a plusieurs années mais qui n'a pas été reconduit à la suite de l'implantation du columbarium. Actuellement, 3 familles occupent les cavernes et peuvent renouveler leurs concessions.

Monsieur le Maire propose à la commission cimetière de se rendre sur place dans le cimetière pour voir ce qui pourrait être envisagé.

Si le principe de caverne était rétabli, le Conseil Municipal devra délibérer à nouveau sur des tarifs et un périmètre défini dans le cimetière.

LEGRAND Didier	BIRIE-HABAS Cécile	KAMINSKI-MILLON Aurélie
MISANDEAU Jeannine	POUEY Brigitte	DELAMARE Pierre-Yves

	////////////////////	
LUMINEAU Bernard ////////////////////	ROBERT Isabelle ////////////////////	HAY Sylvain
MILLON-THIBAUT Catherine	BONNEAU Cédric	ROBERT Eric
BOIREAU Joël	PEREIRA Véronique ////////////////////	